Valeurs et laïcité : "Pourquoi l'Eglise a le devoir de parler", par Benoît XVI

Article rédigé par Décryptage, le 12 décembre 2006

Le Pape a reçu le 9 décembre les participants au 56e Congrès national d'études, organisé à Rome par l'Union des juristes catholiques italiens sur le thème de "La laïcité et les laïcités".

Pour Benoît XVI, "il faut redéfinir le concept de laïcité".

A l'origine, a dit le Saint-Père, le concept de laïcité indique "la condition du simple fidèle chrétien, qui n'appartient ni au clergé ni à l'état religieux". Au Moyen Âge il a pris le sens "d'opposition entre les pouvoirs civils et les hiérarchies ecclésiastiques, et à l'époque moderne il a pris celui de l'exclusion de la religion et de ses symboles de la vie publique les reléguant à la sphère privée et de la conscience individuelle. Ainsi au concept original de ce mot a été attribué une acceptation idéologique opposée".

Après avoir expliqué qu'aujourd'hui, la laïcité a pris le sens de "séparation totale entre l'État et l'Église, sans que celle-ci ait le droit d'intervenir sur des thèmes relatifs à la vie et au comportement des citoyens", comme "l'exclusion des symboles religieux des lieux publics", Benoît XVI a précisé que l'on parle aujourd'hui de pensée laïque, de morale laïque, de science laïque, de politique laïque. Et à la base d'un telle conception, il y a une vision anti-religieuse de la vie, de la pensée et de la morale, une vision où il n'y a pas de place pour Dieu, pour un Mystère qui transcende la raison pure en faveur d'une loi morale de valeur absolue, en vigueur en tous temps et en toutes situations".

Redéfinir le concept

Le Saint-Père a alors rappelé qu'il est nécessaire "d'élaborer un concept de laïcité qui, d'une part reconnaît Dieu et sa loi morale, le Christ et son Église et la place qui leur est due dans la vie humaine, individuelle et sociale, et d'autre part, qui affirme et respecte 'l'autonomie légitime de la réalité terrestre'".

Le Pape a redit que l'Église ne saurait intervenir en politique car cela "constituerait une ingérence indue", mais que d'autre part, "une saine laïcité demande à l'État de ne pas considérer la religion comme un simple sentiment individuel qui pourrait se confiner au seul domaine privé". La religion "doit donc être reconnue comme présence communautaire publique. Cela implique d'ailleurs que chaque confession religieuse (à condition qu'elle ne soit pas en opposition avec l'ordre moral et qu'elle ne soit pas dangereuse pour l'ordre public) ait la garantie du libre exercice de ses activités de culte".

"L'hostilité - a-t-il poursuivi - à toute forme d'importance politique et culturelle de la religion, à la présence, en particulier, de tout symbole religieux dans les institutions publiques" n'est pas laïcité mais laïcisme, comme également le refus "à la communauté chrétienne et à ceux qui la représentent légitimement, [du] droit de se prononcer sur les problèmes moraux qui aujourd'hui interpellent la conscience de toutes les personnes, en particulier les législateurs et les juristes".

"Il ne s'agit pas - a ajouté le Saint-Père - d'une ingérence de l'Église dans les activités législatives, propre et exclusive à l'État, mais de l'affirmation et de la défense des grandes valeurs qui donnent un sens à la vie des personnes et en sauvegardent la dignité. Ces valeurs, avant d'être chrétiennes, sont humaines, et pour cette raison ne peuvent laisser l'Église indifférente et silencieuse, car elle a le devoir de proclamer avec fermeté la vérité sur l'homme et son destin".

Le pape a conclu en rappelant la nécessité de "faire comprendre que la loi morale que Dieu nous a donnée, et qui se manifeste à nous par la voix de la conscience, a le but non de nous opprimer, mais de nous libérer du mal et de nous rendre heureux. Il s'agit de montrer que sans Dieu, l'homme est perdu et que l'exclusion de la religion de la vie sociale, en particulier la marginalisation du christianisme, mine les bases même de cohabitation humaine. Avant d'être d'ordre social et politique, ces bases sont en effet d'ordre moral".

C'est pourquoi le pape rappelait que la loi morale que Dieu a donnée, et qui se manifeste par la voix de la conscience, a pour but non pas d'opprimer, mais de libérer du mal et de rendre heureux .

Liberte Politique

Pour faire comprendre cela, il suffit de montrer que sans Dieu, l'homme est perdu et que l'exclusion de la religion de la vie sociale, en particulier la marginalisation du christianisme, mine les bases même de cohabitation humaine . Car avant d'être d'ordre social et politique, ces bases sont en effet d'ordre moral , a conclu Benoît XVI.

© Source VIS et Génération-BenoîtXVI.com

Traduction française Décryptage

D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage